



La militante pro-démocratie et ancien prix nobel de la paix est encore sous le coup de nouvelles poursuites pénales pour six nouvelles affaires.

Malgré le fait qu'elle soit toujours en détention, c'est une véritable foudre d'accusation qui s'abat une fois de plus sur cette défenseure des droits de l'homme en Birmanie.

Son avocat parle de six nouveaux dossiers judiciaires qui sont inscrits dans le cadre de la législation sur la gestion des catastrophes naturelles. Une unième condamnation tout de suite prohibée par la communauté internationale très préoccupée par la situation en Birmanie qui va en s'exacerbant et appelle à un retour au respect de la constitution.